

À cette séance ordinaire, tenue le 3 juillet 2023, au salon funéraire au 113, rue Principale, étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et quatre (4) personnes assistaient à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

104-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications demandées

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

- (D) Adoption des procès-verbaux des 5 et 12 juin 2023
- (D) Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 4 au 21 juin 2023
- (D) Mandat étude caractérisation en vue agrandissement périmètre urbain
- (D) Adjudication contrat sel à déglçage en vrac pour la saison 23-24
- (D) Mandat pour assistance vidange des étangs 1 et 3
- (D) Adjudication contrat acquisition radar pédagogique
- (D) Dépôt demande pour reconstruction bâtiment service piscine municipale pour programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- (D) Autorisation préparation offre de service pour entretien Véloroute de Dorchester
- (D) Autorisation signature contrat avec Telus pour lien internet local et service téléphonique IP
- (D) Nomination de M. Francis Tardif comme représentant municipal demandé par Biblio
- (I) Rapport du maire
- (D) Adjudication contrat essai pompage (matériel et installation)
- (I) Correspondances
- (I) Varia -
- (I) Ajournement séance au 10 juillet 2023

- 105-23 **Adoption des procès-verbaux des 5 et 12 juin 2023**
 Il est proposé par Christian Roy appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
 Que les procès-verbaux des 5 et 12 juin 2023 soient adoptés tels que présentés.
- 106-23 **Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 4 au 21 juin 2023**
 Il est proposé par Christian Roy appuyé par Claude Lapointe
 Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------------|--------------|
| Les dépôts directs | 501112 à 501118 | Totalisant | 16 305.69\$ |
| numéros | | | |
| Les paiement | 1602 à 1630 | Totalisant | 124 659.35\$ |
| directs # | | | |
| Chèques # | 16593 à 16632 | Totalisant | 117 950.13\$ |
| | | Pour un grand total de | 258 915.17\$ |
- 107-23 **Mandat étude caractérisation en vue agrandissement périmètre urbain**
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaitre la présence de milieu humide et caractérisation environnementale dans le cadre du processus d'agrandissement du périmètre urbain avant la demande à la CPTAQ par la MRC;
 CONSIDÉRANT les propositions reçues;
 Il est proposé par Christian Roy appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
 Que le conseil municipal adjuge un contrat de caractérisation environnementale selon la proposition reçue à Gestion Zone au prix de 4 100\$ de la zone potentielle pour l'agrandissement du périmètre qui devra être réalisé à l'été 2023 dans la période où une feuille étude doit être réalisée;
 Le tout sera financé à même les sommes prévues à cette fin et le surplus accumulé non-affecté, s'il y a lieu.
- 108-23 **Adjudication contrat sel à déglçage en vrac pour la saison 23- 24**
 CONSIDÉRANT les propositions reçues;
 CONSIDÉRANT l'augmentation importante des prix;
 Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que le conseil municipal adjuge le contrat de fourniture de sel à déglçage en vrac à Compass Minerals au prix de 122.86\$ T.M. pour une quantité de ± 300 T.M.;
 Le tout sera financé à même le budget de financement prévu à cette fin.
- 109-23 **Mandat pour assistance vidange des étangs 1 et 3**
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être assistés pour faire réaliser la vidange des étangs;
 CONSIDÉRANT que le conseil municipal préfère avoir des services à la pièce plutôt qu'une proposition forfaitaire pour ce dossier sous recommandation employés municipaux considérant le travail déjà fait;
 Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que le conseil municipal retienne la proposition de Nordikeau de juin 2023 pour assistance à taux horaire et frais pour préparer et superviser la vidange des étangs 1 et 3 dans les meilleurs délais.
 Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement et le montant réservé à cette fin.

- 110-23 **Adjudication contrat acquisition radar pédagogique**
 CONSIDÉRANT l'acceptation de notre demande d'aide financière par le MTQ pour l'acquisition d'un deuxième (2^e) radar pédagogique qui sera utilisé sur les routes collectrices;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un radar du même type que celui que nous avons déjà;
 CONSIDÉRANT la proposition reçue de Trafic Innovation de St-Eustache;
 Il est proposé par Claude Lapointe appuyée par Christian Roy et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise l'achat d'un deuxième (2^e) radar pédagogique pour l'utilisation sur les routes collectrices de la Cie Trafic Innovation au prix de ±12 000\$;
 Le conseil municipal autorise la location d'un camion pour aller chercher le radar à St-Eustache par les employés municipaux dès que cela sera prêt;
 Le radar devra être positionné et utilisé selon les conditions à la permission de voirie émise par le MTQ;
 Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.
- 111-23 **Dépôt demande pour reconstruction bâtiment service piscine municipale au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**
 CONSIDÉRANT le programme annoncé par le gouvernement du Québec pour aide financière et pour infrastructure sportive;
 CONSIDÉRANT que le bâtiment de service de la piscine municipale a atteint la fin de sa vie utile et que la municipalité a besoin d'aide financière pour reconstruire ce bâtiment;
 Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que la municipalité de Ste-Hénédine autorise la présentation du projet de construction du bâtiment de service piscine municipale au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
 Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Ste-Hénédine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
 Que la municipalité de Ste-Hénédine désigne monsieur Yvon Marcoux directeur général greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
- 112-23 **Autorisation préparation offre de service pour entretien Véloroute de Dorchester**
 CONSIDÉRANT la demande de la MRC de lui présenter une offre de service pour l'entretien de la Véloroute de Dorchester secteur Ste-Hénédine;
 CONSIDÉRANT les éléments à réaliser et les particularités de la piste cyclable régionale dans notre secteur;
 Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier-trésorier à présenter une offre de service en tenant compte des opérations d'entretien à réaliser en région ou en sous-traitance et des montants alloués à cette fin aux autres municipalités par la MRC.

- 113-23 **Autorisation signalisation contrat avec Telus pour lien internet local et service téléphonique IP**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir notre propre lien internet;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser notre système téléphonique;
CONSIDÉRANT la proposition de TELUS reçue à cette fin;
Il est proposé par Christian Roy appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier-trésorier à faire installer un lien internet local et à moderniser le service téléphonique de la municipalité selon les propositions reçues de TELUS en juin 2023. Il est également autorisé à retenir les services de SIGA pour compléter l'installation au besoin;
Le tout sera financé par les budgets de fonctionnement s'il y a lieu par le surplus accumulé non-affecté.
- 114-23 **Nomination de M. Francis Tardif comme représentant municipal demandé par la Biblio**
CONSIDÉRANT la convention avec la Biblio qui prévoit que la municipalité ait un représentant du conseil pour la bibliothèque;
CONSIDÉRANT la démission de Jacques L'Heureux;
CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Francis Tardif;
Il est proposé par Claude Lapointe appuyée par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal nomme M. Francis Tardif comme représentant municipal auprès du réseau Biblio en date du 3 juillet 2023;
Que Mme Valérie Hins responsable local de la bibliothèque soit informée de la présente.
- 115-23 **Adjudication contrat essai pompage (matériel et installation)**
CONSIDÉRANT la demande de l'hydrogéologue de procéder à des essais de pompage suite aux travaux de forage;
CONSIDÉRANT la proposition de Pompes Gagné Parent reçue en date du 1^{er} juillet 2023;
Il est proposé par Christian Roy appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
Que le conseil municipal retienne les services de Pompes Gagné Parent de St-Bernard pour la fourniture du matériel requis et l'installation à taux horaire selon la proposition reçue;
Le tout sera financé à même le budget de recherche en eau et le surplus non-affecté du secteur.
- 116-23 **Levée de la séance**
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est vingt heures vingt-cinq (20h25)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Yvon Asselin, maire


Yvon Marcoux directeur général
greffier-trésorier